



## 15ème législature

<b>Question N° : 41199</b>	De <b>M. Christophe Naegelen</b> ( UDI et Indépendants - Vosges )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > médecine	<b>Tête d'analyse</b> > Lutte contre les déserts médicaux - mesures d'urgence	<b>Analyse</b> > Lutte contre les déserts médicaux - mesures d'urgence.
Question publiée au JO le : <b>21/09/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>04/01/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Christophe Naegelen interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'accès au soin sur le territoire. L'enjeu des déserts médicaux est une question de santé publique. Depuis plusieurs années, le nombre de médecins généralistes libéraux diminue et menace l'accès au soin pour nombre de territoire. Ainsi, les territoires ruraux sont atteints par un réel déficit de médecins généralistes et de spécialistes. Les raisons en sont connues et l'urgence d'y remédier également. Compte tenu de la réalité de cette pénurie et de la nécessité impérieuse d'assurer à tout un chacun un accès au soin, il souhaiterait savoir quelles mesures d'urgence concrètes le Gouvernement entend adopter pour venir en aide aux territoires sous-dotés et afin de lutter contre les déserts médicaux.